

A retourner **avant le mercredi 20 mai** à evenements@pnr-prealpesdazur.fr ou par courrier :
PNR des Préalpes d'Azur – Fête du Parc – 1 avenue François Goby
06460 Saint Vallier de Thiey

La Fête du Parc est un évènement annuel organisé autour d'un **programme d'animation avec des ateliers, randonnées, conférences et spectacles (ce formulaire)** et d'un **marché du terroir composé de stands des producteurs, artisans, partenaires, artistes, associations, collectivités (autre formulaire)**, pour tous ! Toutes les activités sont offertes au public. Cette fête itinérante permet de découvrir chaque année une nouvelle commune du Parc, de rencontrer de nouveaux acteurs locaux et de valoriser leur savoir-faire.

Le comité de sélection se réunira le 2 juin. Une réponse définitive vous sera donnée le 30 juin au plus tard.

Identification de la structure

Structure			
N° SIRET			
Statut	<input type="checkbox"/> Collectivité	<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Artiste
	<input type="checkbox"/> Producteur	<input type="checkbox"/> Artisan / Commerçant	
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Nom du responsable		Prénom du responsable	
Adresse postale			
Code postal		Commune	
Téléphone(s)			
Adresses e-mail			

Important :

Si ma candidature n'était malheureusement pas retenue au programme d'animation, je souhaite tout de même avoir un stand d'exposition.

OUI

NON

Tout exposant s'engage à :

- Installer son stand impérativement entre 7h et 9h selon l'horaire qui lui sera envoyé par email
- Mettre tout en place afin d'être prêt lors de l'accueil du public à 10h
- Ne pas démonter son stand avant 18h (sauf conditions climatiques extrêmes ou affluence minimale constatée par l'organisateur)

Information :

- Afin de prétendre tenir un stand lors de la Fête du Parc, chaque exposant, ainsi que les produits et activités proposés, doivent être conformes avec la législation en vigueur. Le non-respect de cette exigence pourra entraîner le refus ou l'annulation immédiate de la participation.
- Les inscriptions ne seront examinées et acceptées qu'à la condition qu'elles soient renvoyées au Parc complètes (dossier d'inscription rempli et signé).
- Le Parc se réserve le droit discrétionnaire d'accepter ou de refuser la participation d'un exposant (selon la cohérence avec la Charte et ses valeurs ou en fonction d'un nombre limité de stands par catégorie une sélection peut être nécessaire).
- Le Parc se réserve le droit d'annuler la participation d'un exposant si celui-ci adopte un comportement jugé incompatible avec le bon déroulement de l'événement.
- Le Parc décline toute responsabilité en cas de dégradation, détérioration, vol sur les stands, équipements, ou biens des exposants.
- L'événement se déroulant en extérieur, l'équipe d'organisation veillera aux prévisions météorologiques. Les alertes météo préfectorales seront particulièrement observées.
- Annulation : le Parc se réserve le droit discrétionnaire d'annuler l'événement en cas de circonstances exceptionnelles rendant la tenue de la manifestation impossible ou incompatible. Cela inclut, mais ne se limite pas, aux événements climatiques, mesures sanitaires, restrictions administratives ou structurelles imprévues.
- Pour la partie programmation : en cas d'annulation de la manifestation en raison de la météo ou de toute circonstance (sanitaires, sécuritaires...), le Parc s'engage à régler 10% si les frais de préparation sont détaillés dans le devis.

A

Le / / 2026

Signature précédée de « Je suis bien éligible ».

Programme d'animation

Ces propositions feront l'objet d'un comité de sélection qui les examinera selon les critères suivants : garantir un équilibre des thématiques en lien avec la Charte du Parc, des prestations pour tout public, la facilité de mise en œuvre, la durée et le prix. Les détails et photos fournis dès à présents participent à cette sélection. Vous pouvez faire plusieurs propositions en dupliquant la page.

Atelier sur stand

Titre de l'atelier proposé	
Veillez inscrire un <u>titre court et représentatif</u> de votre proposition qui sera inscrit au programme, si celle-ci est sélectionnée. Le Parc s'autorise à revoir le titre pour des besoins graphiques ou de communication.	
Thème	<input type="checkbox"/> Pastoralisme et laine <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Patrimoine naturel et biodiversité <input type="checkbox"/> Monde nocturne <input type="checkbox"/> Forêt <input type="checkbox"/> Paysage et patrimoine bâti <input type="checkbox"/> Patrimoine culturel immatériel / patrimoine vivant <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Présentation et points d'intérêts	
En continu ou heure(s) de RDV	
Tous les ateliers sont en continu de 10h à 18h sauf cas particulier.	
Age minimum	

Spectacle / Conférence

- Possible en plein air
- Seulement en salle (Collongues dispose d'une salle municipale de 70 m2 environ)

Titre proposé	
Veuillez inscrire un <u>titre court et représentatif</u> de votre proposition qui sera inscrit au programme, si celle-ci est sélectionnée. Le Parc s'autorise à revoir le titre pour des besoins graphiques ou de communication.	
Thème	<input type="checkbox"/> Pastoralisme et laine <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Patrimoine naturel et biodiversité <input type="checkbox"/> Monde nocturne <input type="checkbox"/> Forêt <input type="checkbox"/> Paysage et patrimoine bâti <input type="checkbox"/> Patrimoine culturel immatériel / patrimoine vivant <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Texte de présentation	
Nombre de représentation	
Durée	
Age minimum	
Besoins	

Randonnée / Balade : samedi 26 septembre soir ou dimanche 27 septembre

Joindre une carte du parcours avec les points d'intérêts localisés

Titre de la sortie			
Veuillez inscrire un <u>titre court et représentatif</u> de votre proposition qui sera inscrit au programme, si celle-ci est sélectionnée. Le Parc s'autorise à revoir le titre pour des besoins graphiques ou de communication.			
Thème	<input type="checkbox"/> Pastoralisme et laine	<input type="checkbox"/> Agriculture	<input type="checkbox"/> Patrimoine naturel et biodiversité
	<input type="checkbox"/> Monde nocturne	<input type="checkbox"/> Forêt	<input type="checkbox"/> Paysage et patrimoine bâti
	<input type="checkbox"/> Patrimoine culturel immatériel / patrimoine vivant		
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Texte de présentation			
Points d'intérêt sur le parcours			
Heure de RDV / lieu de RDV			
Longueur de l'itinéraire		Durée	
Dénivelé positif		Age minimum	
Accessible public handicapé		Maximum de participants	

Matériels utiles – sous réserve de disponibilités

Un espace de 3 m linéaires (3 mètres de profondeur) sera mis à votre disposition.
 Veuillez préciser le nombre de chaque matériel souhaité.
 Si vous souhaitez un raccordement électrique, pensez à prendre une rallonge.
 Ceux qui se munissent de leur propre barnum ou parasol, merci d'indiquer la dimension.

<input type="checkbox"/> Souhaite plus d'espace (<u>précisez le total souhaité en mètre linéaire</u>) : Indiquez la raison.			
Barnum	<input type="checkbox"/> J'ai mon propre barnum et lestage adéquat (obligatoire) dimension : <input type="checkbox"/> J'ai mon propre parasol et lestage adéquat (obligatoire) dimension : <input type="checkbox"/> Je n'ai pas mon propre matériel de couverture : je bénéficie d'un barnum mis à disposition par l'organisateur		
Tables (1,80*75cm)		Chaises	
Electricité (watts, obligatoire)		Tension	220 V ou 380 V ?
Point d'eau (expliquer la raison)			
A savoir			

Conditions de réalisation

1. Vous pouvez proposer votre animation bénévolement
2. Activité rémunérée, merci de joindre à votre candidature :
 - Un devis adressé au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, y compris si indemnisation des frais de déplacement à estimer au forfait sur la base du kilométrage.
 - Un RIB
3. Grille tarifaire **maximale*** :
 - ATELIER : dans la limite de 500€ la journée
 - RANDONNÉE / BALADE : dans la limite de 170€ la demi-journée et 280€ la journée
 - SPECTACLE : dans la limite de 800€
 - CONFERENCE : dans la limite de 150€

*Des spécificités éventuelles peuvent justifier un tarif complémentaire : matériel, nombre d'intervenants, reproduction...
4. Une attestation d'assurance